

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.02.2026

Numéro de version 1.1

Révision: 19.02.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** RevyCare
- **Code du produit:** 100662
- **Numéro d'enregistrement W-7591-2**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation SU1** Agriculture, sylviculture, pêche
- **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 Stähler Suisse SA
 Henzmannstrasse 17A
 CH-4800 Zofingen
 Tel. +41 (0)62 746 80 00
 info@staehler.ch
 www.staehler.ch
- **Service chargé des renseignements:**
 Stähler Suisse SA
 Henzmannstrasse 17A
 CH-4800 Zofingen
 Tel. +41 (0)62 746 80 00
 info@staehler.ch
 www.staehler.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 Tox Info Suisse
 Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 (suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.02.2026

Numéro de version 1.1

Révision: 19.02.2026

Nom du produit: Revycare

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· 2.3 Autres dangers

· **PBT:** Non applicable

· **vPvB:** Non applicable

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** produit phytosanitaire, fongicide, Concentré émulsifiable

· Composants dangereux:

14433-76-2	N,N-Dimethyldecan-1-amid	< 35%
	 Eye Dam. 1, H318	
	 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	
186817-80-1	Ethylexyl lactate	< 25%
	 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.02.2026

Numéro de version 1.1

Révision: 19.02.2026

Nom du produit: Revycare

(suite de la page 2)		
196823-11-7	Methyl-Oxiran, Blockpolymer mit Oxiran, Monoisotridecylether ⚠ Eye Irrit. 2, H319	< 15%
1515872-09-9	2-Propenoic acid, 2-methyl-, polymer with tert-Bu acrylate, Me methacrylate, polyethylene glycol methacrylate C16-18-alkyl ethers and vinylpyrrolidone ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Skin Sens. 1, H317	< 15%
1417782-03-6	(2RS)-2-[4-(4-chlorophénoxy)-2-(trifluorométhyl)phényl]-1-(1H-1,2,4-triazol-1-yl)propan-2-ol ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Skin Sens. 1, H317	9,78%
	pyraclostrobin (ISO) ⚠ Acute Tox. 3, H331 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) ⚠ Skin Irrit. 2, H315	5-10%
99734-09-5	Mono (tristyrylphényl) étehr de polyéthylène glycol Aquatic Chronic 3, H412	< 5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas de risque de perte de connaissance, placer et transporter la personne en position latérale stable.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Couvrir la plaie d'une compresse stérile.

Recourir à un traitement médical.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

· Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et boire 200-300 ml d'eau.

Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Eau pulvérisée

Poudre d'extinction

Mousse

Dioxyde de carbone

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Carbon dioxide (CO₂)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.02.2026

Numéro de version 1.1

Révision: 19.02.2026

Nom du produit: Revycare

(suite de la page 3)

Monoxyde de carbone (CO)
 Chlorure d'hydrogène (HCl)
 Fluorure d'hydrogène (HF)
 Oxyde d'azote (NOx)
 Oxydes de soufre (SOx)
 composés halogénés

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Conserver les déchets séparément dans des récipients appropriés marqués et bien fermés.

Nettoyer soigneusement les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensioactifs, en respectant les règles environnementales.

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Préparer les extincteurs.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

Protéger du gel, de la chaleur et des rayons du soleil.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Interdire l'accès aux enfants.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.02.2026

Numéro de version 1.1

Révision: 19.02.2026

Nom du produit: Revycare

(suite de la page 4)

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Durée de stockage: 36 Mois

Protéger des températures inférieures à :0 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire

Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les gants de protection choisis doivent être conformes aux spécifications de la directive européenne 2016/425 et à la norme EN 374 qui en découle.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

caoutchouc nitrile (0,4 mm)

caoutchouc chloroprène (0,5 mm)

caoutchouc butyle (0,7 mm)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins > 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.02.2026

Numéro de version 1.1

Révision: 19.02.2026

Nom du produit: Revycare

(EN 166)

(suite de la page 5)

Protection du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
État physique

Liquide

Couleur:

Jaune

Odeur:

faible odeur de poisson

Seuil olfactif:

Non déterminé

Point de fusion/point de congélation:

Point de solidification : < -20 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé

Inflammabilité

Non applicable

Limites inférieure et supérieure d'explosion
Inférieure:

Non déterminé

Supérieure:

Non déterminé

Point d'éclair

135 °C

Température d'auto-inflammation

260 °C

Température de décomposition:

Non déterminé

pH à 24 °C

ca. 5-7

Viscosité:
Viscosité cinématique à 40 °C

51 mm²/s

Dynamique à 20 °C:

ca. 145 mPas

Solubilité
l'eau:

Emulsionnable

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé

Pression de vapeur à 25 °C:

ca. 0,0011 hPa

Densité et/ou densité relative
Densité à 20 °C:

ca. 1,02 g/cm³

Densité relative.

Non déterminé

Densité de vapeur:

Non déterminé

Caractéristiques des particules

Répartition granulométrique : la substance/le produit est mis sur le marché ou utilisé à l'état non solide ou granulaire.

9.2 Autres informations
Aspect:
Forme:

Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de manipulation conformes.

Teneur en solvants:
Teneur en substances solides:

<0,3 %

Changement d'état
Vitesse d'évaporation.

Non déterminé

Informations concernant les classes de danger physique
Substances et mélanges explosibles

néant

Gaz inflammables

néant

Aérosols

néant

Gaz comburants

néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.02.2026

Numéro de version 1.1

Révision: 19.02.2026

Nom du produit: Revycare

(suite de la page 6)

· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

· 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

· 10.4 Conditions à éviter Voir FDS section 7 - Manipulation et stockage.

· 10.5 Matières incompatibles:

Acide fort
Base fort
Oxydant fort

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Dermique	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Oral	LD50	> 300 - < 2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Inhalatoire	LC50/ 4h	2,002 mg/l (rat) (OECD 403)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Ingrédients:

Données expérimentales/calculées:

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.02.2026

Numéro de version 1.1

Révision: 19.02.2026

Nom du produit: Revycare

(suite de la page 7)

(2RS)-2-[4-(4-chlorophénoxy)-2-(trifluorométhyl)phényl]-1-(1H-1,2,4-triazol-1-yl)propan-2-ol (CAS Nr 1417782-03-6);

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

Ethylexyl lactate (CAS Nr 186817-80-1):

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

2-Propenoic acid, 2-methyl-, polymer with tert-Bu acrylate, Me methacrylate, polyethylene glycol methacrylate C16-18-alkyl ethers and vinylpyrrolidone (CAS Nr. 1515872-09-9)

Etude in vitro: sensibilisant pour la peau

• **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingrédients:

(2RS)-2-[4-(4-chlorophénoxy)-2-(trifluorométhyl)phényl]-1-(1H-1,2,4-triazol-1-yl)propan-2-ol (CAS Nr 1417782-03-6);

L'administration orale répétée de grandes quantités peut causer des séquelles spécifiques aux organes. Foie d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pyraclostrobin (ISO) (CAS Nr 175013-18-0):

En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques. Organes cibles : foie, tractus gastro-intestinal et cavité nasale.

2-pyrrolidone (CAS Nr 616-45-5):

Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités.

• **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Ingrédients:

Pyraclostrobin (ISO) (CAS Nr 175013-18-0):

Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène.

2-pyrrolidone (CAS Nr 616-45-5):

En expérimentation animale, pour des concentrations élevées materno- toxiques, la substance s'est révélée toxique pour le développement. En raison du faible pouvoir toxicologique de la 2-Pyrrolidone, une limite de concentration spécifique (LCS) de 3 % a été dérivée pour la toxicité sur le développement.

N,N-diméthyldécane-1-amide (CAS Nr 14433-76-2):

En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes qui ont été toxiques pour les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.

• **11.2 Informations sur les autres dangers**

• **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• **12.1 Toxicité**

• **Toxicité aquatique:**

EC10/ 72h 2,12 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

EC50/ 48h 0,238 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

EC50/ 72h 4,76 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

LC50/ 96h 0,123 mg/l (truite arc-en-ciel) (OECD 203)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.02.2026

Numéro de version 1.1

Révision: 19.02.2026

Nom du produit: Revycare

(suite de la page 8)

1417782-03-6 (2RS)-2-[4-(4-chlorophénoxy)-2-(trifluorométhyl)phényl]-1-(1H-1,2,4-triazol-1-yl)propan-2-ol

EC10/ 21d 0,0175 mg/l (daphnia magna)

NOEC/ 21d 0,01 mg/l (daphnia magna)

NOEC/ 36d 0,027 mg/l (Danio rerio)

175013-18-0 N-[2-[1-(4-chlorophenyl)-1H-pyrazole-3-yloxymethyl]phenyl]-N-methoxycarbamic acid methyl ester

NOEC/ 21d 0,004 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

NOEC/ 98d ca. 0,00235 mg/l (truite arc-en-ciel) (OECD 210)

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Ingrédients:

(2RS)-2-[4-(4-chlorophénoxy)-2-(trifluorométhyl)phényl]-1-(1H-1,2,4-triazol-1-yl)propan-2-ol (CAS Nr 1417782-03-6):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Pyraclostrobin (ISO) (CAS Nr 175013-18-0):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Ingrédients:

(2RS)-2-[4-(4-chlorophénoxy)-2-(trifluorométhyl)phényl]-1-(1H-1,2,4-triazol-1-yl)propan-2-ol (CAS Nr 1417782-03-6):

Facteur de bioconcentration(FBC): 385

Ne s'accumule pas dans les organismes.

Pyraclostrobin (ISO) (CAS Nr 175013-18-0):

Facteur de bioconcentration(FBC): 379 - 507, Oncorhynchus mykiss (Méthode OCDE 305)

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Ingrédients:

(2RS)-2-[4-(4-chlorophénoxy)-2-(trifluorométhyl)phényl]-1-(1H-1,2,4-triazol-1-yl)propan-2-ol (CAS Nr 1417782-03-6):

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Pyraclostrobin (ISO) (CAS Nr 175013-18-0):

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT:** Non applicable

• **vPvB:** Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

• **Autres indications écologiques:**

• **Indications générales:**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

• **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

• **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.02.2026

Numéro de version 1.1

Révision: 19.02.2026

Nom du produit: Revycare

(suite de la page 9)

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation:

Les emballages usagés doivent être vidés de manière optimale et éliminés comme la substance/le produit. Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
· ADR

UN3082

(Jusqu'à et avec 5 kg/l emballage non réglementé pour le transport selon le ADR 2015 règlement spécial No 375)

· IMDG, IATA

UN3082

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE)

· IMDG, IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PYRACLOSTROBIN)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, IMDG, IATA

· Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

9

· 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide

· Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90

· No EMS:

F-A, S-F

· Stowage Category

A

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
· Indications complémentaires de transport:
· ADR
· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

(-)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.02.2026

Numéro de version 1.1

Révision: 19.02.2026

Nom du produit: Revycare

(suite de la page 10)

· IMDG	5L
· Limited quantities (LQ)	Code: E1
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161)

Articles 4, 4a et 4b de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115) et articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2) : Les jeunes (moins de 18 ans) qui ont terminé avec succès leur formation professionnelle initiale (attestation fédérale de formation professionnelle « AFP » ou certificat fédéral de capacité « CFC ») sont autorisés à effectuer des travaux avec ce produit dans le cadre de la profession apprise. Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance sur la formation correspondante, si les conditions du plan de formation sont remplies et si les restrictions d'âge définies sont respectées. Si les travaux sont effectués dans le cadre d'une mesure fédérale ou cantonale d'insertion professionnelle ou dans le cadre d'une offre de préparation à la formation professionnelle initiale au sens de l'article 12 LFPr (RS 412.10), les conditions prévues à l'article 4b doivent être remplies. Pour tous les autres jeunes, tout travail avec ce produit est interdit.

Destiné exclusivement à un usage professionnel.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

· **Prescriptions nationales:**

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81):

L'utilisation sur les toits et les terrasses, sur les aires de stockage, sur et le long des routes, des chemins et des places, sur les talus et les bandes vertes le long des routes et des voies ferrées est interdite.

· **Classe de pollution des eaux:** Classe A (auto-classification)

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 19.02.2026

Numéro de version 1.1

Révision: 19.02.2026

Nom du produit: Revycare

(suite de la page 11)

· Contact:

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch

· Date de la version précédente: 20.11.2025**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente